

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

11/02/2019

N° E19000022 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 06/02/2019, la lettre par laquelle Monsieur le Maire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête unique *relative à la modification N° 1 et N° 2 du Plan Local d'Urbanisme sur la commune VILLENEUVE-MINERVOIS* ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2018 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Jean-Paul GARRIGUE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

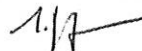
ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la commune de VILLENEUVE-MINERVOIS en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de VILLENEUVE-MINERVOIS et à Jean-Paul GARRIGUE.

Fait à Montpellier, le 11/02/2019

Le Magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 11/02/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER6, rue Pitot
CS 9900234063 MONTPELLIER CEDEX 02
Téléphone : 04.67.54.81.00
Télécopie : cf site internet

E19000022 / 34

Monsieur le Maire
Monsieur Alain GINIES
Hôtel de ville
11160 VILLENEUVE MINERVOISGreffé ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Dossier n° : E19000022 / 34
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR
(Maître d'ouvrage) (Organisateur)

Objet : Enquête unique relative à la modification N° 1 et N° 2 du Plan Local d'Urbanisme sur la commune VILLENEUVE-MINERVOIS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Jean-Paul GARRIGUE, commandant de police honoraire, retraité, demeurant 245, chemin Saint-Bernard, VILLEMUSTAUSOU (11620) (tel 04 68 47 30 22 ; portable : 06 20 35 54 26) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris (nathalie.jernival@juradm.fr).

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,
Nathalie JERNIVAL